



Angers, le 17 octobre 2022

## Angers – La Ville signe une Convention de coopération en faveur de l'inclusion des élèves en situation de handicap



Caroline FEL, Adjointe à l'éducation et à la famille, et trois structures du territoire (HandiCap'Anjou, l'Institut Innovation et parcours et l'Association Régionale les Chesnaies) viennent de signer une Convention de coopération en faveur de l'inclusion des élèves en situation de handicap.

### Une contractualisation avec des Unités d'Enseignements Externalisés (UEE) et une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

Les UEE et les ULIS sont dédiées aux enfants en situation de handicap.

Les UEE permettent à des enfants accueillis dans des établissements médico-sociaux de suivre (partiellement ou totalement) une scolarité en établissement scolaire ordinaire.

Service des Relations presse // 02 41 05 47 21 // [relations.presse@ville.angers.fr](mailto:relations.presse@ville.angers.fr)  
<http://presse.angers.angers> // [@Presse\\_Angers](https://twitter.com/Presse_Angers)

Une ULIS accueille des élèves en situation de handicap en petit groupe, dans une classe dédiée au sein d'un établissement scolaire ordinaire. Ce dispositif permet aux élèves, entre autres, d'intégrer une classe ordinaire dans certaines matières selon leurs aptitudes. L'ULIS est une classe de l'école à part entière et son projet s'inscrit dans le projet d'école.

Une UEE est différente d'une ULIS car les enfants restent inscrits dans le service ou établissement médico-social de rattachement.

## **La collectivité s'engage à développer l'inclusion scolaire sous toutes ses formes**

La Ville d'Angers souhaite développer l'inclusion scolaire sous toutes ses formes au sein des établissements du territoire ; dans l'esprit de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées et la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013.

*« L'arrivée de chargées de Mission Inclusion Parentalité en janvier 2022 au sein du service Ressources Educatives et Relations aux territoires à la Direction Education a permis ce travail d'état des lieux des partenariats existants et de formalisation de ces nouvelles conventions », explique Caroline FEL.*

Et d'ajouter : *« La collectivité a augmenté, de manière significative, le nombre de recrutements d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) sur les temps périscolaires et extra-scolaires. 48 AVS ont été recrutées sur la période 2020/2021. 70 sur la période 2021/2022. Pour la période en cours, des postes sont encore à pourvoir. »*

Pour toute demande d'information : [relations.presse@ville.angers.fr](mailto:relations.presse@ville.angers.fr)

Service des Relations presse // 02 41 05 47 21 // [relations.presse@ville.angers.fr](mailto:relations.presse@ville.angers.fr)  
<http://presse.angers.angers> // [@Presse Angers](#)